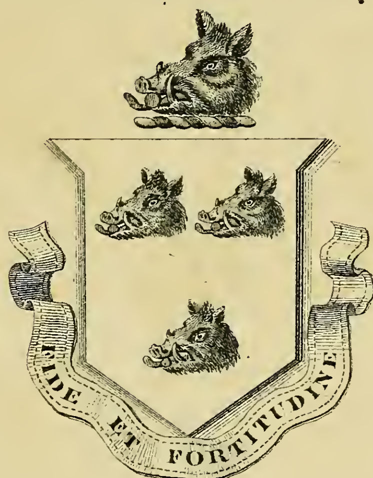
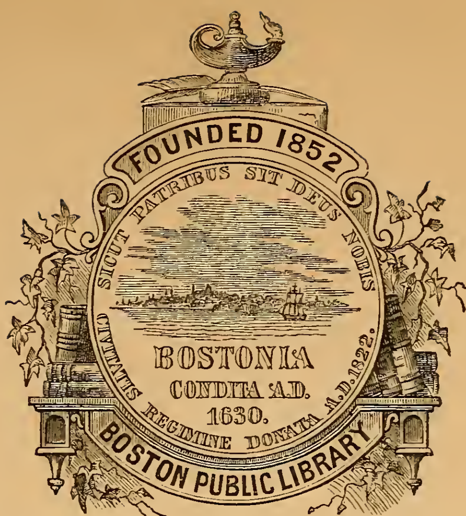

FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French
Revolution

1790

July – Aug.

Accession No. ....

Added .... 187 .....

Catalogued by ....

Revised by ....

Memoranda.

d'Orleans

11

28

Les Actes
des Apotres

~~1789.~~ 1790 after ~~fete of~~ July 14.

d'Orleans

LES ACTES DES APOTRES,

CHAPITRE CENT SOIXANTE-QUATRE.

LETTRE

Trouvée dans la culotte de l'abbé Maury, par le dégraisseur Cus, rue des Blancs-Manteaux, dénoncée à M. Garran de Coulon, président du soi-disant comité des recherches.

LETTRE *à Philippe d'Orléans, en réponse à son exposé*

MONSEIGNEUR,

(Car en ma qualité d'aristocrate, je dois vous parler avec le ton du respect)

LORSQUE j'ai lu l'écrit intitulé : *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans, dans la révolution, par lui-même pendant son séjour à*

Londres, n'y voyant ni date, ni signature, ni noms d'imprimeur, je le mis dans mon opinion au rang des pamphlets dont nous sommes inondés pour ou contre, ce qu'on appelle la révolution. Depuis, j'ai vu par une lettre de vous, datée de Londres le 3 juillet, et adressée à l'assemblée dite nationale, où elle a été lue à la séance du 6, par M. de la Touche, j'ai vu que vous aviez avoué cet écrit, comme votre ouvrage, afin *de savoir* dites-vous, *pourquoi votre nom serviroit plutôt que tout autre, de prétexte à des mouvemens populaires*; et vous ajoutez : *il est tems qu'on ne me présente plus le phantôme, sans me donner aucun indice de sa réalité.* Vous demandez des indices, monseigneur; si nous en étions encore là, votre lettre et votre exposé seroient les plus forts de tous. Car, que penser d'un prince, qui se reconnoissant accusé de régicide, se refuse aux moyens que la loi lui offre de prouver son innocence? sa dénégation peut-elle balancer dans l'opinion, la série des faits qui l'ont rendu suspect? un coupable avoue-t-il volontairement ses crimes?

Mais il paroît que vous vous flattez d'abuser le public sur les preuves morales qui résultent contre vous, de l'ensemble et des

détails de votre conduite dans la révolution. Comme il est important qu'aucun honnête homme ne soit votre dupe à ce point, je vais monseigneur, en m'adressant à vous même, mettre sous les yeux de la nation entiere, la série des faits notoires qui déposent contre vous et repoussent votre pitoyable justification.

Vous fûtes toujours, dites-vous, passionné pour la liberté, c'est le premier sentiment de votre âme. Monseigneur, les preuves que votre vie privée donnent de votre amour pour la liberté, ne décelent pas une âme pure, je n'en souillerai pas mon papier. Mais j'observerai qu'il est deux sortes de déréglemens, l'un provient de la vivacité, la légéreté et le désœuvrement réunis; l'autre vient de la corruption du cœur : et c'est la différence que l'on peut assigner entre vous, monseigneur, et son altesse royale monseigneur comte d'Artois, dont la conduite eût toujours été pure, s'il ne vous eût jamais connu.

Mais venons à la vôtre dans la révolution. De grace expliquez-nous quel intérêt secret vous faisoit desirer si fort d'être député aux états-généraux, au prix même de votre honneur? Car on n'a pas oublié comment vous avez trompé la noblesse de Crépy en Valois.

On sait que ses suffrages furent des suffrages de complaisance, fondés sur votre parole d'honneur de ne pas accepter (consigné dans une lettre de vous à votre représentant dans ce baillage) : on n'a pas oublié ses réclamations, lorsque vous vous présentâtes, comme chargé de ses pouvoirs, et l'on sait que votre amour pour la liberté, ne vous empêcha pas d'étouffer les plaintes de cette noblesse et d'écarter son véritable député, avec toute l'autorité du rang de prince du sang et toute l'impudeur d'un crocheteur.

Expliquez-nous aussi le motif de ces caresses, ces serremens de mains, ces offres de services et d'argent aux députés du tiers-état, que dès l'ouverture des états, vous vous empressâtes de leur faire si bassement, si maladroitement et si souvent? ces offres n'auroient-elles aucun rapport avec la fortune si nouvelle, si subite et si étonnante de plusieurs des chefs-de-file du parti qui vous protege dans l'assemblée?

C'est d'ailleurs un fait notoire, attesté par l'ancienne, la nouvelle police et par les députés de tous les partis, que toutes les séditions ont été et sont exécutées à prix d'argent.

Un autres fait connu de tout ce qui existe à Paris, c'est que ce sont ces député si promptement enrichis, qui sortent sur la terrasse des Feuillants pour indiquer au peuple l'instant et le prétexte des séditions qu'il doit exécuter.

Un troisieme, c'est que souvent ce sont eux-même qui distribuent l'argent aux attroupemens ou aux chefs des attroupés ; témoins cette méprise d'un d'entr'eux qui alla demander son paiement à un membre du côté droit, croyant apparemment qn'il étoit indifférent à quel député s'adresser.

Un quatrieme ; c'est que le jardin de votre palais est depuis quatorze mois et plus, le rendez-vous habituel de ces séditieux, que c'est-là qu'il reçoivent l'ordre du jour et du lendemain, et qu'il existe une correspondance perpétuelle entre les attroupemens du Palais-Royal et ceux de la terrasse des Feuillans, qui, après avoir reçu l'ordre des députés, le transmettent aux grouppes du Palais-Royal, témoins ces mots proférés dans l'assemblée même : *il faut avertir le peuple, il faut aller chercher le Palais-Royal ;* et quelques minutes ensuite, des émissaires annoncent aux grouppes de ce jardin fameux par tous les genres de

désordres, que M. le comte de Mirabeau, M. de Lameth, Chapelier, Barnave et autres les mandent; et à l'instant on sort en tumulte, l'assemblée est investie, l'air retentit de ces cris menaçants, et la vie des députés qui se montrent incorruptibles, n'est pas en sûreté. Telle est la journée du 14 avril, telle est celle où l'on devoit délibérer sur le droit de guerre et de paix, telles ont été toutes celles où l'on proposoit de nouveaux moyens de ruiner le pouvoir monarchique. Tels sont les honnêtes moyens par lesquels on a arrêté la suite de l'information des attentats du 6 octobre, et par lesquels on infecte le royaume de papier-monnoie.

Et si l'on examine les individus qui composent cette multitude séditieuse, on voit qu'elle est toujours composée des mêmes personnages, de gens sans aveu, sans patrie, à peine vêtus; les plus distingués sont des filoux, des escrocs, des chevaliers d'industrie connus par des bassesses de tout genre.

Jadis l'entré de votre jardin étoit interdite à cette canaille; Il est remarquable que c'est précisément à l'époque du soulévement de juillet 1789, que vous retirâtes les suisses qui en gardoient les portes. Que c'est dans votre

jardin que les gardes Françoises triomphèrent de leur manque de foi. Que c'est-là principalement, et sous vos fenêtres qu'ont été promenées les têtes sanglantes du prévôt des marchands et du gouverneur de la Bastille, en sorte qu'il semble que vous n'ayez retiré les gardes de vos portes, que pour jouir de cet horrible spectacle. N'est-ce pas presqu'au même instant que cette multitude de séditieux crioit sous vos fenêtres, *vive le roi d'Orléans*, cri si flatteur à vos oreilles populaires, que vous vous empressâtes de paroître sur votre balcon pour vous en rassasier, ou plus vraisemblablement dans l'espoir que Paris révolté alloit vous déférer la couronne... Vous nieriez en vain ce fait, il a eu trop de témoins : n'avouez-vous pas d'ailleurs dans votre exposé qu'à cette même époque votre effigie fut portée en triomphe dans les rues de la capitale, avec celle de ce ministre républicain votre dupe, s'il n'est pas votre complice.

C'est depuis cette fatale époque que votre jardin est le rendez-vous journalier des séditieux ; c'est-là que sur des piques ont été promenées les têtes sanglantes et les entrailles déchirées des Foulon, des Berthier, de ces héroïques gardes-du-corps, et du malheu-

reux boulanger Français : monseigneur, vous n'avez donc retiré les gardes de vos portes, que parce qu'ils n'auroient pas permis que de pareilles atrocités souillassent le palais de votre altesse, ou qu'ils l'auroient trop évidemment compromise en l'autorisant.

Si l'on suit vosre conduite avec la cour, on reconnoîtra que de tous tems, vous fûtes ennemi de la reine, que toutes les calomnies vomies contre cette auguste princesse, sont d'abord sorties de votre bouche, et ont été répétées par vos échos. N'est-il pas vrai d'ailleurs que ce cri séditieux, *vive le roi d'Orlèans*, s'est fait entendre dans l'affreuse nuit du 5 au 6 octobre? n'est-il pas vrai que lés oreilles du légitime souverain en ont été frappées? est-il bien sûr que ce n'étoit pas votre présence qui excitoit ce cri? eh! quelle misérable preuve nous donnez-vous de votre *alibi?* « j'étois à Paris, dites-vous, je me rendois à » Versailles le mardi 6, ma voiture fut arrêtée » par un détachement de garde parisienne, » auprès de Séve, à huit heures du matin ». Mais d'abord, voilà la premiere fois que l'on entend parler de ce fait, il n'a été mis dans aucune relation de cette fatale journée, et il est constant que la garde de Paris n'y revint

que le 6 au soir, avec leurs majestés. Mais admettons pour un moment, qu'en effet vous ayez été rencontré sur la route, près de Séve allant à Versailles le 6 à 8 heures du matin; quelle impossibilité y auroit-il que vous eussiez cependant passé la nuit à Versailles? nierez-vous que M. de la Châtre, M. Digoine, M. de la Serre et dix autres témoins, vous ont vu le 6 octobre, à 6 heures du matin, dans la cour des princes, en redingote grise, une badine à la main, l'air riant, et une énorme cocarde, au milieu des brigands et des femmes? est-il donc impossible qu'avec des chevaux anglois, on se rende dans une voiture fermée à des relais assignés, pour se faire rencontrer ensuite sur la route et se donner l'air d'un arrivant à Versailles? ne dites-vous pas que lors de cette rencontre, vous courûtes des risques, parce que vos gens étoient anglais et qu'ils n'entendoient pas la langue? j'admire votre prévoyance, monseigneur, *vos gens étoient anglais, ils n'entendoient pas la langue*, vous n'aviez pas à craindre qu'ils vous trahissent, en disant l'endroit où ils vous avoient pris.

Admettant donc, comme c'est l'opinion commune, que vous ayez passé à Versailles la

nuit du 5 au 6, que vous ayez commandé vous même l'attaque du château, certainement vous n'aurez pas attendu que le jour parût pour vous retirer, il n'étoit pas sept heures lorsque ces paroles : *monseigneur, le coup est manqué*, frapperent les oreilles de plusieurs témoins. Or, je vous dis : il n'y a que deux lieues de Séve à Versailles, avant sept heures *le coup étoit manqué*; ce fait est certain ; quelle impossibilité y a-t-il que dans une heure, vous ayez fait trois lieues avec des chevaux anglais ? on en fait jusqu'à quatre, avec des chevaux français.

Quelle preuve pourriez-vous donner que vous avez passé à Paris la nuit du 5 au 6 ? mais je vais plus loin : quoi, monseigneur, vous étiez le 5 à Paris, vous y étiez dès le 4, voilà ce que vous dites (1). Et une horde de brigands et de femmes cannibales, se met en marche pour Versailles, après avoir pillé l'hôtel-de-ville, elle est armée de piques, de

---

(1) *Cependant 50 personnes vous ont vu le 5 a Versailles, vous étiez à une heure à la chancellerie, les femmes arrivoient. Ainsi donc*, mentiris impudentissime.

sabres, de fusils, de canons, et vous restez tranquille! vous, cousin de votre roi! vous qui, depuis huit mois, éprouviez les bontés de la canaille! vous, qui passiez si gaiement au milieu des attroupemens les plus effrenés, et qui n'avez jamais manqué d'y recevoir les applaudissemens les plus marqués; applaudissemens dont vous ne dédaigniez pas de paroître flatté. Vous restiez à Paris! vous n'alliez pas défendre votre roi, ou mourir à ses pieds! direz-vous que vous ignoriez.... n'étoit-il donc pas permis de vous instruire des périls de vos maîtres? vous ignoriez.... mais la partie s'étoit liée la veille dans votre jardin; mais étoit-il, et pouvoit-il être quelqu'un qui ne fût frappé du deuil universel qui couvroit la capitale, les boutiques, les spectacles fermés même dans votre palais, et vous ignoriez, vous! monseigneur?

C'est le 6 octobre qu'arrive cette scene désastreuse, c'est le 6 octobre que votre roi est amené prisonnier dans la capitale; non-seulement vous n'avez point volé à son secours, non-seulement vous ne lui avez point porté de consolations, mais vous n'avez point réclamé la punition des crimes qui venoient de se commettre. Vous êtes membre de l'as-

semblée dite nationale, disposant dès-lors des voix de la majorité, et vous n'allez pas lui demander vengeance *pour ce roi si malheureux, et cette reine si courageuse, cet enfant qui sourioit quand le glaive étoit si près de lui* (1). Vous, monseigneur, vous demeurez dans une passive insouciance sur de pareils excès, et vous voulez être cru innocent.

Faut-il maintenant insister sur votre étonnant départ du 14 octobre, sous le prétexte incroyable d'une mission en Angleterre? de votre aveu, c'est M. de la Fayette qui vous le propose. C'est M. de la Fayette qui vous demande par écrit un rendez-vous que vous lui donnez chez madame de Coigny. Mais d'abord, pourquoi immiscer M. de la Fayette dans le secret d'une mission en Angleterre; donne-t-on ainsi le secret de l'état sans nécessité, et le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangeres, ne pouvoit-il vous faire cette proposition sans intermédiaire? ensuite, vous donnez le rendez-vous demandé, chez madame de Coigny, et non pas chez vous; pourquoi cela? falloit-il des témoins

(1) *Expressions de M. de Lally-Tolendal.*

de cette conférence, s'il s'agissoit d'une mission secrete dans une cour étrangere? étoit-il naturel que le prince se déplaçât pour aller parler au gentilhomme? n'étoit-il pas plus dans l'ordre des choses qu'il lui fît indiquer l'heure de sa commodité pour le recevoir chez lui? si donc tout cela s'est fait dans un sens contraire à l'ordre naturel des choses et des procédés, il est évident que ce n'a pas été sans quelque motif. Pour qu'un prince se déplace pour aller parler à un gentilhomme, il faut que celui-ci l'ait exigé; pour qu'il l'ait exigé, il faut que le sujet de la conférence soit tel, qu'il rabaisse le prince au-dessous du gentilhomme..... monseigneur, soyons de bonne-foi, le crime seul, et un crime commis par un prince, peut autoriser le manque de respect d'un sujet envers le sang de ses maîtres : pour que le marquis de la Fayette ait traité si lestement avec vous, il a fallu que vous fussiez coupable, ou du moins accusé.

Il n'est que trop vrai, vous étiez accusé; ne reconnoissez-vous pas et dans votre lettre, et dans votre exposé, que parmi les motifs que vous présenta M. de la Fayette pour accepter votre mystérieuse mission, *un des prin-*

cipaux fut que votre départ ôteroit tout prétexte aux mal-intentionnés de se servir de votre nom, pour exciter des mouvemens tumultueux dnas Paris. Et vous ajoutez que ce fut une des considération qui vous déterminerent.

Vous ne doutez donc pas qu'en effet c'étoit en votre nom qu'on excitoit ces *mouvemens tumultueux*, supposant que vous l'eussiez ignoré avant, vous le sûtes à cette époque, et vous n'allâtes pas à l'instant, demander à cette assemblée dont vous êtes membre que pour votre honneur, sinon pour celui de la nation et l'intérêt de la justice, les auteurs, fauteurs, complices et adhérens de l'exécrable attentat du 6 octobre, fussent recherchés poursuivis et punis. Une pareille démarche eût suspendu les jugemens; mais non, vous restez dans le silence, vous y restez sur tout. On dit, on imprime que pour vous faire partir, M. de la Fayette vous a menacé d'un affront (sans doute à ce rendez-vous chez madame de Coigny.) M. de la Fayette se tait, et vous ne dites rien.... rien ne contrarie un fait aussi énorme.

Enfin vous êtes parti, et Paris, dites-vous, n'a pas été tranquille. Mais n'y aviez-vous pas laissé vos agens tant décrétants que

calomniants et assassinants; les Sil...., Bir.., d'Aiguil.., Dub... de Cr...., d'Ora....., ces Lam..., l'aîné Mirabeau, etc. etc. etc.

» Un tas de gens perdus de dettes et de crimes,
» Que pressent de nos loix les ordres légitimes.
» Et qui désespérant de les plus éviter,
» Si tout n'est renversé ne peuvent subsister.

Vous les laissez ici, et certes jamais coupable n'eût des complices plus dévoués; que n'ont-ils pas tenté pour vous soustraire à la punition?..... abolition des cours souveraines, les seules qui connussent des crimes de lèze-majesté; décret qui s'oppose à leur rentrée. Les attentats du 6 octobre, sont-ils dénoncés au Châtelet? à l'instant ce tribunal est en butte aux violences des séditieux; il faut qu'il achete par la perte d'un innocent (1) le pouvoir d'informer contre des coupables. Apprend-on qu'il informe? Les violences recommençent; ce n'est pas tout, on fait arrêter un membre de l'assemblée qui se trouve absent (2), pour avoir occasion de décréter que les membres de l'assemblée ne peuvent

(1) *M. de Favras.*
(2) *Toulouse-Lautrec.*

être arrêtés, qu'au préalable l'assemblée n'ait jugé qu'il y a lieu à accusation. Telle est l'effroyable extension donnée à l'inviolabilité des députés ; inviolabilité qui n'est plus que le privilege exclusif de commettre le crime impunément, joint à la faculté d'écarter les membres incorruptibles, comme le prouve l'arrestation de l'abbé de Barmond et les arrêts imposés au président de Frondeville ; ainsi chaque décret est un couteau à deux tranchants, pour frapper l'innocent et défendre le coupable. Enfin, le Châtelet vient-il à la barre de l'assemblée déclarer que deux de ses membres se trouvent *formellement compromis, et dans le cas d'être décrétés de prise-de-corps, par le résultat de l'information ?* l'examen de la procédure est renvoyé au comité des rapports qui n'en rendra aucun compte, ou qui ne le rendra pas exactement ; on parle d'écarter du décret à intervenir les membres qui sont du nombre des témoins qui ont déposé, mais un des prévenus (1) délibere ; c'est lui qui propose le décret de renvoi, c'est son avis que l'on adopte. Ce prévenu a l'incroyable impudence de dire en pleine assemblée, *qu'il*

(1) *Mirabeau l'aîné.*

n'étoit pas assez modeste pour ne pas s'attendre à être compromis dans le procès que l'on entreprend de faire à la constitution.... Mais si la constitution est un régicide, c'est un crime atroce et non une constitution sociale.

Une question à vous faire, monseigneur, seroit de vous demander si vous eussiez tant travaillé à l'abolition des ordres et des parlemens, si vous les eussiez cru capables d'entrer dans les vues d'un usurpateur au préjudice de la maison régnante; si vous croyez de bonne foi que l'on a dû légalement ôter au clergé et à la noblesse, l'influence qui leur appartient comme propriétaires du territoire pour la donner à l'ordre qui, le commerce et les arts méchaniques exceptés, n'est composé que des branches gourmandes ou des classes parasytes de la société? si vous n'avez pas compté sur l'ignorance et la ridicule ambition de celles-ci pour en obtenir le concours aux succès de vos coupables desseins......

Elles vous ont bien servi, soit corruption ou pusillanimité, ou l'un et l'autre à la fois, elles ne vous ont rien refusé, aucun crime ne leur a répugné, elles vous ont fait régner par la terreur. Cependant, qu'en est-il résulté

pour vous, que de la honte et du mépris ? Le vrai citoyen, qui vous respectoit comme prince du sang de ses souverains, vous a dédaigné comme factieux. En vain, chaque sédition a été précédée du bruit de votre retour ; il n'a intéressé personne ; en vain les princes vos fils, dans des caleches découvertes, affectoient de passer au milieu des attroupemens ; telle a été la force de l'opinion publique, que jamais leur présence n'a pu obtenir, même de la part d'une canaille soldée par vos agens, ni un mouvement d'applaudissement, ni un seul mot en faveur de votre rappel. Vous êtes revenu, et vous avez vu chaque citoyen détourner les yeux, dans la crainte de souiller ses regards en les arrêtant sur vous. C'est en vain que vous semez l'argent, c'est en vain que chaque jour une nouvelle apologie de votre personne est publiée, il faut descendre aux ruses les plus basses pour les faire acheter, témoin le titre de cette feuille démagogue : *Philippe d'Orléans traité comme il le mérite* ; est-il rompu ? s'écrioit-on. Voilà comme on vous traite. Ces fédérés, auxquels vous étiez si jaloux de vous montrer, n'ont vu que votre roi. En vain, vous allumâtes ces discordes civiles qui existent

malheureusement encore, tous les partis sont d'accord pour vous mépriser. ---- Monseigneur, si l'auguste sang des Bourbons circule dans vos veines, vous ne pouvez pas dévorer le mépris en silence; il faut ou vous justifier, si par impossible vous étiez innocent, ou prévenir, par une mort volontaire, la peine que vous ne pouvez manquer de subir tôt ou tard. Car inutilement avez-vous fait casser les tribunaux par cette majorité régicide, qui n'existe que pour vous et par vous. Ce nouvel acte d'autorité arbitraire ne servira qu'à ruiner son parti, qui est désormais votre unique soutien, tous les efforts qu'elle fera pour éviter ou reculer sa chûte, ne serviront qu'à l'accélérer. Il est impossible au mensonge de prendre la figure de la vérité : on est parti de bases fausses; on marchera d'écarts en écarts; jusqu'à ce que la masse de nos maux, éteignant les esprits de parti, nous réunira par une volonté commune aux pieds du meilleur et du plus adoré des rois, de la plus héroïque des reines. Hélas! à force d'amour et de repentir, nous tâcherons de leur faire perdre jusqu'au souvenir de votre existence.

Tels sont, monseigneur, les faits qui dé-

vouent votre nom et votre parti à l'exécration des générations présentes et futures; je les dènonce à tous les bons Français, afin qu'ils apprennent à se défier des fausses espérances et des fausses allarmes, ressource banale de touts les factieux, et dont vous avez usé avec tant de succès.

Je vous tais mon nom pour me dérober au fer des assassins que vous soudoyez, non que je craigne la mort, mais parce que ma vie est à mon roi, et qu'elle peut lui être utile. Recevez le serment que je fais de verser pour lui jusqu'à la derniere goutte de mon sang, et sachez que c'est par respect pour sa personne sacrée que je vous conseille de ne pas survivre à votre infamie.
